

MINISTERE  
DES  
AFFAIRES ETRANGERES

-----  
*Mme Joëlle TIMSIT*  
*Conseiller diplomatique du Gouvernement*

-----  
Tél. 01.43.17.42.03  
Fax. 01.43.17.51.63

MINISTERE  
DE  
L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

-----  
Inspection Générale des Affaires Sociales

-----  
*M. Bernard VERRIER*  
*Inspecteur*

-----  
Tél. 01.47.70.41.58  
Fax. 01.47.70.03.06

-----  
Paris, le 12 avril 1999

*MISSION D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE PARIS*

**TELECOPIE**

EXPEDITEUR : M. Frédéric BESNIER pour  
Mme Joëlle TIMSIT et M. Bernard VERRIER

DESTINATAIRE : Mme BRUNEL  
Fax : 01 45 66 02 63

Fundação Cuidar o Futuro

OBJET : **Conférence européenne de PARIS 15-17 avril 1999**

Suite à la conversation avec votre collaboratrice Mme Brunel, je vous prie de trouver ci-joint le déroulement de la Conférence, des informations sur les différents ateliers et le projet (non encore définitif, en cours de discussion) de la déclaration politique de la Conférence et de son plan d'action.

Nbre de pages (y compris celle-ci) : 18



## CONFERENCE DE PARIS ORDRE DU JOUR

### SEANCE INAUGURALE DU 15 AVRIL 1999

14h30 : les discours d'accueil des trois Ministres et du Commissaire européen compétent

15h15 : Rapport général présenté par Mme PINTASILGO

15h45 : Pause

16h00 : Table ronde animée par Mme COTTA

18h00 : FIN

TRANSPORT EN AUTOCAR

18h30 : Réception offerte par le Président de l'Assemblée Nationale

### VENDREDI 16 AVRIL 1999 (ATELIERS)

#### MATINEE

**09h 00 : début**

09h 15 - Introduction générale par atelier

09h 30 - Fin

**09h 30 - Sous Ateliers A**

- . 09h 30 - 09h 40 : introduction du Président
- . 09h 40 - 09h 50 : premier intervenant
- . 09h 50 - 10h 00 : deuxième intervenant
- . 10h 00 - 10h 45 : débat
- . 10h 45 - 11h 00 : pause

**11h 15 - Sous Ateliers B**

- . 11h 00 - 11h 10 : introduction du Président
- . 11h 10 - 11h 20 : premier intervenant
- . 11h 20 - 11h 30 : second intervenant
- . 11h 30 - 12h 15 : débat (3/4 d' heure)

**12h30 - DEJEUNER**

Fundação Cuidar o Futuro

**APRES-MIDI****14h 00 - Sous Ateliers C**

- . 14h 00 - 14h 10 - introduction du Président
- . 14h 10 - 14h 20 - premier intervenant
- . 14h 20 - 14h 30 - deuxième intervenant
- . 14h 30 - 15h 15 - débat

**15h 30 - 16h 30 - tables rondes****FIN 16 h 30****- 18h 00 - réception à l'Elysée****Samedi 17 avril 1999**

- 08h 45 -  
09h 30 restitution des travaux de la conférence par les rapporteurs des ateliers du vendredi 16 avril.
- 09h 30 Séance de clôture.  
Accueil par M. Pierre MOSCOVICI, Ministre délégué chargé des Affaires Européennes.
- 09h 35 Intervention de Mme Christine BERGMANN, Ministre fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et des jeunes.
- 09h 45 Présentation de la déclaration finale par Mme Catherine TASCA, Présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale, ancien ministre.
- 10h 00  
11h 45 Tables rondes.
- 11h 45 Synthèse des débats par Mme Catherine TASCA.
- 11h 50 -  
12h 05 Intervention de M. le Premier ministre.
- 12h 15 Conférence de presse des ministres français avec les ministres européens.
- 12 h 45 Réception.

Fundação Cuidar o Futuro

## LES ATELIERS ET SOUS-ATELIERS

Venant après les conférences d'Athènes et de Rome qui ont étudié la sous-représentation des femmes dans le domaine politique, la Conférence européenne de Paris entend analyser et promouvoir les stratégies possibles permettant un accès équilibré des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir. Cette interrogation va au-delà du champ politique et inclut le champ économique et professionnel. Interdépendance entre les différents champs, nécessité d'une action conjuguée des femmes et des hommes, des gouvernements, de l'Union européenne et des organisations, effets bénéfiques d'une parité plus grande dans la prise de décision, tels sont les sujets qui seront débattus par les personnalités réunies à Paris du 15 au 17 avril prochains, et qui "traversent" les discussions thématiques prévues dans les ateliers.

### Atelier I

#### La participation équilibrée : une démocratie renouvelée.

L'égalité en droit des femmes et des hommes est une réalité en Europe. L'égalité dans les faits reste une ambition. Force est de constater que les femmes restent encore largement écartées de la prise de décision, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national, régional ou local. La sous-représentation des femmes n'est pas une fatalité, comme le montrent les premiers obstacles levés et les premiers succès obtenus. La participation équilibrée, exigence de justice, n'est pas une fin en soi mais la voie vers une démocratie plus ouverte à l'ensemble des citoyens.

*Sous-atelier A : l'action communautaire en faveur de l'équilibre femmes-hommes dans la prise de décision : des acquis à consolider.*

Les participants analyseront la contribution apportée par l'ensemble des institutions européennes à la connaissance de la sous-représentation des femmes dans les processus de décision (notamment par l'engagement en ce domaine de la Commission européenne).

*Présidence* : Mme Graziana DELPIERRE, Commission italienne pour la parité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

*Rapport* : Mme Maria STRATIGAKI, Commission européenne, DG V, unité Egalité des chances.

*Interventions* : - Mme Anne-Marie LIZIN, Sénatrice et Maire de Huy.

.../...



11 h 15 Sous-atelier B : les stratégies des gouvernements et des organisations politiques : des succès à confirmer.

Dans ce sous-atelier sera évoquée la diversité des stratégies selon les Etats membres de l'Union européenne, privilégiant tantôt des actions institutionnelles et gouvernementales, tantôt des mesures venant des partis eux-mêmes. De même sera abordée la question du rôle joué par les modes de scrutin, les effets du cumul des mandats, l'utilisation du financement des partis politiques, l'action des "commissions femmes" des parlements nationaux, l'engagement des associations dans la progression vers la participation équilibrée. Dans ce contexte sera également étudiée la possibilité d'une meilleure articulation de la vie publique et de la vie privée (organisation du temps de la vie politique, statut de l'élu...).

*Présidence* : Mme Edith NIEHUIS, Secrétaire d'Etat parlementaire au Ministère allemand de la Famille, des Femmes, des Personnes âgées et de la Jeunesse.

*Rapport* : Mme Myriam VAN VARENBERGH, présidente du conseil de l'égalité des chances en Belgique.

*Interventions* : Mme Monique LEIJENAAR, professeur de sciences politiques à l'université de Nimègue.

Mme Helena TORRES MARQUES, vice-présidente de la commission des droits de la femme au Parlement européen.

Sous-atelier C : la vie locale, un laboratoire ?

Dans la plupart des pays européens, les femmes sont relativement plus présentes politiquement au niveau local qu'au niveau national, sans être pour autant admises en grand nombre dans les instances décisionnelles. La vie locale est aussi un laboratoire, riche en enseignements, notamment là où des femmes, élues, syndicalistes ou fonctionnaires ont su apporter des solutions inédites. Reste que l'on peut se demander si l'émergence des femmes au niveau local et régional est véritablement une étape annonciatrice de la féminisation de la vie politique dans son ensemble.

*Présidence* : Mme Edite ESTRELA, Maire de Sintra.

*Rapport* : Mme Françoise GASPARD, maîtresse de conférence à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

*Interventions* : - Mme Elmire AF GEIJERSTAM, directrice des affaires internationales à la fédération des comtés de Suède.

\*  
\* \*

Une réflexion sur le rôle des médias était indispensable : des journalistes, une présidente de télévision, une parlementaire européenne,... s'interrogeront au cours d'une **table ronde sur l'image donnée par les médias des femmes dans la société, sur la place qui est accordée à celles exerçant des fonctions de responsabilité, sur leur présence au sein des instances décisionnelles de la presse, de la radio et de la télévision.**

## Atelier II

### La participation équilibrée : une économie dynamique.

Les femmes disposent désormais d'un niveau d'instruction équivalent, voire supérieur à celui des hommes. Valorisent-elles pour autant aussi facilement leurs diplômes ? Ont-elles choisi pour autant les bonnes filières ? L'activité professionnelle des femmes se développe-t-elle aussi aisément dans l'ensemble des Etats européens et selon les mêmes formes (à temps plein ? A temps partiel ? dans le secteur public ? dans le secteur privé ? ...). L'articulation vie publique/vie privée n'appelle-t-elle pas encore beaucoup d'efforts, de la part des gouvernements, des entreprises et des hommes eux-mêmes ? Autant d'interrogations qui nourrissent la réflexion sur la part encore très réduite des femmes aux postes de décision, tant dans les fonctions publiques que dans le secteur privé, alors que la promotion de l'égalité des chances est reconnue au plus haut niveau européen comme l'une des clés de l'amélioration des performances en matière d'emploi.

#### Sous-atelier A : la conviction européenne: l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, facteur de progrès économique.

Dès l'origine, l'Europe communautaire a joué un rôle déterminant en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les dispositions du Traité d'Amsterdam permettront aux Etats de prendre des mesures d'action positive en faveur du sexe sous-représenté. Les lignes directrices pour l'emploi soulignent l'importance pour le progrès économique en Europe d'une politique de promotion de l'égalité des chances. Quels effets attendre de ces développements communautaires (y compris jurisprudentiels) quant à la prise de décision ?

*Présidence* : Mme Soledad BLANCO, Chef de l'Unité Egalité des chances à la DG V, Commission européenne.

*Rapport* : Mme Sophia SPILIOPOULOS, Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, experte juridique de la Commission européenne.

*Interventions* : - Mme Catherine HOSKYNS, chargée de cours à l'Université de Coventry.  
- Mme Henar CORBI, députée à l'Assemblée de la Communauté de Madrid.

#### Sous-atelier B : la participation équilibrée dans la fonction publique : la multiplicité des réponses.

Les statuts des fonctions publiques des différents Etats européens confèrent aux femmes et aux hommes la même vocation à occuper des emplois supérieurs. Les études statistiques révèlent que cette égalité de principe n'est pas toujours assurée dans la réalité et que demeure une sous-représentation des femmes aux postes de direction et de responsabilité, même dans les pays considérés comme les plus avancés dans ce domaine. A la question de la féminisation de la haute fonction publique, les réponses sont multiples et témoignent parfois d'approches générales différentes. Quelles mesures pragmatiques retenir ? L'Etat, en sa qualité d'employeur, ne doit-il pas être exemplaire ?

*Présidence* : Mme Elisabeth DEARING, Sous-directeur au Ministère fédéral des Finances (qui a suivi antérieurement ces questions à la Chancellerie fédérale à Vienne).

*Rapport* : Mme Ina SJERPS, directrice de l'Institut d'Etudes Avancées sur le Travail à Amsterdam, experte juridique de la commission européenne.

*Interventions* : - Mme Anne-Marie COLMOU, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.  
- Madame Pirkko MÄKINEN, Ombudsman pour l'Egalité en Finlande.

***Sous-atelier C : la participation équilibrée dans l'entreprise (publique et privée) et dans le secteur de l'économie sociale : la spécificité des réponses.***

L'organisation et les structures de l'entreprise permettent-elles aux femmes d'affirmer leurs compétences et de parvenir aux postes de décision ? Les obstacles récurrents sont connus (les problèmes de mobilité et de disponibilité en temps, l'effet "plafond de verre", l'absence de réseaux...). De nouvelles réponses émergent cependant, de la part de l'Etat, des entreprises, des femmes elles-mêmes.

*Présidence* : Mme Morag ALEXANDER, Présidente de la Commission pour l'Egalité des Chances d'Ecosse.

*Rapport* : Mme Jacqueline LAUFER, sociologue, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

*Interventions* : Mme Fiorella GHILDOTTI, parlementaire européenne.  
Mme Agneta STARK, économiste, Professeur à l'Université de Stockholm.

\*  
\* \*

L'accès des femmes à la décision économique, c'est-à-dire le passage de la compétence au pouvoir, sera débattu au cours d'une table ronde présidée par Mme Kristina PERSSON, Préfet du Jämtland, à laquelle les autorités suédoises ont confié la responsabilité d'un rapport sur la répartition du pouvoir économique et des ressources économiques entre les femmes et les hommes, rapport paru en 1998. Parmi les participants à la table ronde, figurera Madame Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO, universitaire, auteur d'un rapport "Egalité entre femmes et hommes : aspects économiques", récemment remis au Premier ministre.

### Atelier III

#### L'apport décisif des partenaires sociaux et des associations à la participation équilibrée.

Le dialogue civil et social en Europe en faveur de l'égalité des chances est encore une idée neuve, mais d'ores et déjà, les acteurs de ce dialogue, aussi bien les partenaires sociaux que les associations, sentent ce que des avancées dans ce domaine, les concernant, pourraient apporter à la société dans son ensemble. A l'échelon européen, la politique sociale communautaire progresse ; le Parlement européen aussi bien que la Commission européenne réfléchissent à la promotion du rôle des associations et des fondations ; l'égalité des chances entre progressivement dans cette réflexion. Les confédérations syndicales européennes ont déjà commencé à se pencher sur les déficits existants en leur sein, s'agissant de la participation équilibrée, et à prendre les premières mesures pour y remédier ; reste la problématique de la prise en compte de la promotion des femmes dans les négociations collectives et de ses effets sur l'égalité économique et sociale entre les femmes et les hommes.



### Sous-atelier A : le dialogue civil et social en Europe en faveur de l'égalité.

Traditionnellement centré sur les différents Etats membres, le dialogue social a pris, dans une période récente, une plus grande ampleur à l'échelle européenne. Le Traité sur l'Union Européenne de 1992 renforce le rôle et la place des partenaires sociaux dans le processus décisionnel en Europe. Toutefois, si la nécessité de promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes est mieux perçue, sa prise en compte dans le dialogue social européen ne doit-elle pas être plus affirmée ? La politique européenne en faveur du développement des associations et fondations reconnaît mieux l'importance de ces dernières dans la mise en place de dispositifs visant à une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les processus de décision. Le renforcement attendu, à l'échelle européenne, de la qualité du dialogue civil doit concrétiser l'idée selon laquelle l'Europe est également une chance pour les femmes. Le sous-atelier analysera les acquis communautaires dans le domaine du dialogue civil et social en Europe en faveur de l'égalité et réfléchira aux développements et améliorations possibles.

*Présidence* : Mme Jytte FREDENSBORG, Secrétaire générale du CEEP (Centre Européen des Entreprises à Participation Publique et des Entreprises d'Intérêt Economique Général).

*Rapport* : Mme Brigitte GRESY, chef du service des droits des femmes.

*Interventions* : - Mme Barbara HELFFERICH, Secrétaire générale du Lobby européen des femmes.  
- M. Thierry JEANTET, membre du Comité consultatif de l'économie sociale.

### Sous-atelier B : partenaires sociaux : où sont les femmes ?

La grande majorité des organisations syndicales met en place aujourd'hui des politiques (actions de sensibilisation, création de réseaux, multiplication de "départements femmes", instauration de quotas, aménagement des horaires ...) visant à favoriser la représentation des femmes dans les postes de responsabilités de leurs structures. Cet engagement se traduit parfois lentement dans les faits ; les postes de décision auxquels accèdent les femmes sont trop souvent encore ceux relevant de secteurs considérés traditionnellement comme féminins. De plus, la représentation des femmes dans les négociations collectives demeure minoritaire et l'action, dans ce cadre, en faveur des femmes demande à être renforcée. Quels enseignements tirer des initiatives prises - de manière diverse - par les différentes organisations syndicales de l'Union européenne et des Etats membres ?

*Présidence* : Mme Fotini SIANNOU, vice-Présidente de la Commission Femmes de la Confédération Européenne des Syndicats.

*Rapport* : Mme Rachel SILVERA, Maître de conférence à l'Université de Paris X.

*Interventions* : - Mme Mia HEIKKINEN, membre de la Fondation européenne de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

- Mme Ada GARCIA, membre du Département des Sciences Politiques et Sociales et de la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain.

### Sous-atelier C : les associations, vecteurs de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ?

Devenu un élément moteur et structurant de la société, les associations occupent désormais une place essentielle dans la vie économique, sociale et culturelle, d'autant que certaines sont fortement impliquées dans la mise en oeuvre des politiques publiques. La place réservée aux femmes au sein des associations revêt de ce fait une importance accrue. N'est-il pas souhaitable qu'au-delà de l'action incomparable des associations engagées dans la lutte pour les droits des femmes, l'ensemble



femmes et des hommes, tant dans leurs instances de décision que dans leurs politiques ? Dans quelle mesure cette question ne doit-elle pas être examinée dans les réflexions sur la définition d'un nouveau partenariat entre les associations et l'Etat ?

*Présidence* : Mme Ruth BRAND, ancienne Présidente du réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

*Rapport* : Mme Georgina ASHWORTH, Universitaire.

*Interventions* : - Mme Grainne HEALY, Conseil National des Femmes en Irlande, Deputy Chairwoman

-Mme Elisabeth MOELLER-JENSEN, Présidente du Centre d'information interprofessionnel de recherche sur les femmes, au Danemark.

**Une table ronde avec des personnalités du monde syndical et associatif tentera de définir, sous la présidence de Madame Joana de Barros, Haut-Commissaire à l'Égalité et à la Famille du Portugal, les enjeux et les conditions de la mise en œuvre d'un pacte pour l'égalité qui ferait des partenaires sociaux et des associations, encouragés par les pouvoirs publics, des acteurs décisifs de l'égalité.**

Fundação Cuidar o Futuro

Femmes et Hommes au Pouvoir  
 une société solidaire  
 une économie dynamique  
 une ambition européenne

Situation au 8 avril 1999

Séance plénière

	Acceptation
<b>Animatrice</b> Mme Michèle COTTA <i>Journaliste (F)</i>	OUI
M. Laurent FABIUS <i>Président de l'assemblée nationale (F)</i>	OUI
M. Antonio COSTA <i>Ministre des relations avec le Parlement (P)</i>	OUI
Mme Heidi HAUTALA <i>Présidente de la commission femme du Parlement européen (Fin)</i>	OUI
Mme Odile QUINTIN <i>Commission Européen DGV</i>	OUI
Mme Nicole NOTAT <i>Secrétaire générale de la CFDT (F)</i>	OUI
Mme Christina ALBERDI <i>Ancienne ministre Parlementaire (E)</i>	OUI
Mme RANGONI-MACCHIARELLI <i>Présidente du Comité Economique et social européen (I)</i>	OUI
Mme Denise FUCHS <i>Présidente du Lobby européen des femmes (F)</i>	OUI
Mme Yvete ROUDY <i>Députée (F)</i>	
Mme Roselyne BACHELOT <i>Députée (F)</i>	
Mme Christine OCKRENT <i>Journaliste (F)</i>	

Fundação Cuidar o Futuro

Fax émis par : 33 1 47 78 03 06 M C P 12/04/99 15:46 Pg: 10/18



## Plan d'action

### *I. Définir une stratégie d'action globale et de partenariat.*

L'égal accès des femmes et des hommes aux postes de décision est facteur de cohésion pour l'ensemble de la société. Sa promotion nécessite une gamme d'initiatives variées. L'ampleur de l'enjeu implique une action simultanée et en partenariat de tous les acteurs de la société : l'Etat, les partenaires sociaux, les organisations et institutions politiques, les entreprises et les associations.

*Pour assurer ce partenariat, il est recommandé que les Etats :*

1. soutiennent, coordonnent et accompagnent, dans le cadre d'un programme national d'action, les mesures destinées à promouvoir et à assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique, économique et sociale.
2. fournissent régulièrement à leur parlement un rapport sur les tendances observées et les obstacles empêchant les femmes d'accéder à la prise de décision dans toutes les sphères de la société.
3. soutiennent et incitent les partis politiques, les entreprises, les organisations d'employeurs, les syndicats et les associations dans la mise en place d'actions et de mécanismes visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans la prise de décision.
4. considèrent l'intégration de la problématique de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision, comme un des fondements du partenariat entre les pouvoirs publics et les associations.
5. encouragent les associations subventionnées remplissant des missions de service public ou participant à la réalisation des politiques publiques à assurer une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans leurs stratégies d'actions et dans leurs instances décisionnelles. Elles pourraient, à cet égard, inscrire dans leurs statut et règlement intérieur l'objectif d'un rééquilibrage au profit du genre sous-représenté, étant entendu que des associations exclusivement féminines gardent un rôle important dans la défense et la promotion des droits des femmes.

## Fundação Cuidar o Futuro

### *II. Mettre en place un dispositif statistique.*

La production d'études et de statistiques, de même que les travaux de recherche, révélant l'inégalité, sont décisifs. Ils doivent faire l'objet de publications régulières et actualisées.

L'utilisation d'indicateurs communs, reposant sur des statistiques comparables, est primordiale si l'on veut constater les inégalités, évaluer de façon efficace les politiques menées, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne. La mise à jour des inégalités par des analyses quantitatives et qualitatives stimule la volonté politique, modifie les pratiques des acteurs et conduit à la remise en cause des déséquilibres jusqu'alors inconnus ou tolérés. Elle permet la mise en commun des expériences de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique.

*A cette fin, il est recommandé que :*

*- les Etats :*

.../...

6. mobilisent les organismes publics pour la collecte, sur des bases communes ou comparables, de données statistiques et la réalisation d'études analytiques portant sur la participation respective des hommes et des femmes aux processus de décision dans les sphères politique, professionnelle, sociale et associative.

7. assurent le suivi, la publication et la diffusion de ces travaux aux fins de parvenir à une radioscopie européenne de nature à faire apparaître, dans chaque secteur, les conditions les plus favorables à l'égalité et méritant d'être recherchées à l'échelon européen".

8. soutiennent les efforts de coordination des associations qui travaillent dans les domaines de l'information et des statistiques au niveau des pays de l'Union européenne.

*- les partis politiques, les entreprises, les organisations d'employeurs, les syndicats et les associations soient invités :*

9. à étudier leur structure interne et à publier des études statistiques et analytiques sur l'équilibre homme/femme dans leurs différentes instances.

### *III. Agir sur la perception de l'image de la femme dans la société.*

Les images et modèles de l'homme et de la femme sont transmis à la fois par le milieu familial, l'éducation et les médias. Il convient donc d'agir à ces divers niveaux pour lever les obstacles à une meilleure répartition des rôles et promouvoir une représentation du pouvoir partagé entre les hommes et les femmes.

*Il est recommandé que :*

*- les Etats :*

10. fassent en sorte que soient lancées des campagnes annuelles de formation et d'information destinées à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs sur la nécessité et les avantages pour l'ensemble de la société d'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision politique, économique et sociale.

## Fundação Cuidar o Futuro

*- les partis politiques, les entreprises, les organisations d'employeurs, les syndicats, les associations et les médias soient invités :*

11. à assurer, en leur sein, des actions de sensibilisation destinées à favoriser la prise de conscience quant à la nécessité d'assurer l'égalité de fait dans les processus de décision.

### *IV. Renover la démocratie.*

Les femmes constituent plus de la moitié de la population. Renoncer à leur participation, au niveau requis, serait une perte pour la société dans son ensemble. La rénovation de la démocratie nécessite que l'égal accès des femmes aux mandats et fonctions politiques soit affirmé.

*- les Etats sont invités :*

12. à faire progresser de manière significative, dans une perspective de parité, la participation des femmes au sein des gouvernements.

.../...

13. à faire campagne pour que la proportion des femmes élues augmente à chaque élection de telle sorte qu'à la fin de la prochaine décennie, la représentation des femmes dans les parlements nationaux et les assemblées locales se rapproche de la part qu'elles représentent dans la population.

14. à accroître, lors de chaque renouvellement, d'au moins 10% le nombre de femmes dans les comités publics, les commissions et instances consultatives publiques jusqu'à ce que l'équilibre y soit atteint.

15. à faire en sorte que chaque projet de loi donne lieu à une étude d'impact des effets induits sur la situation respective des femmes et des hommes.

*- les signataires invitent les organisations politiques :*

16. à inscrire dans leurs statuts le principe et l'objectif de l'équilibre hommes/femmes dans leurs instances de décision.

17. à prendre des mesures de leur choix assurant un équilibre hommes/femmes à tous les échelons de leurs organisations et visant à une part égale d'élus et d'élues quel que soit le mode de scrutin.

18. à consacrer une part significative de leur financement public à des actions visant à augmenter le nombre de femmes dans la vie politique.

#### *V. Affermir le progrès économique et social.*

Le rééquilibrage en faveur des femmes dans la prise de décision professionnelle est un principe de justice et un facteur de progrès pour les entreprises et pour la société. Le recours à part égale aux aptitudes des femmes et des hommes, requis par ailleurs par l'évolution démographique, constitue un outil de performance économique. Le comportement des acteurs de l'entreprise et de l'économie sociale est déterminant pour l'évolution de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

*Les Etats sont encouragés :*

19. à mettre en oeuvre, notamment sur la base des lignes directrices pour l'emploi, toutes mesures propres à instaurer, au bénéfice des hommes et des femmes, une bonne articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

*Les signataires invitent les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et les partenaires sociaux :*

20. à considérer la recherche de l'équilibre hommes/femmes dans la prise de décision comme un élément d'une stratégie de développement propre à améliorer le niveau et les conditions de vie.

21. à privilégier les nouvelles formes d'organisation du travail favorisant l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

22. à rechercher une transformation des modes de gestion des ressources humaines en vue d'atteindre l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'attribution des postes de décision.

.../...



## *VI. Rendre le secteur public exemplaire dans la répartition équilibrée des postes de décision.*

Les Etats et les autorités publiques peuvent être exemplaires et moteurs dans la mise en place de mesures assurant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour l'accès aux postes de décision. Ils ont les pouvoirs nécessaires pour favoriser l'équilibre hommes/femmes, en particulier lors des nominations laissées à leur décision, au sein des postes de responsabilité de l'administration, nationale et locale, et des entreprises publiques.

*Les Etats sont invités, en leur qualité d'employeurs :*

23. à réaliser tous les deux ans un rapport sur la répartition des postes de décision entre les hommes et les femmes.

24. à renforcer les structures gouvernementales chargées de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, à se doter de plans d'égalité dans l'administration afin de prendre les mesures de nature à corriger les déséquilibres hommes/femmes, notamment en désignant des responsables de l'égalité des chances au sein de chaque administration. Les propositions aux emplois du plus haut niveau devront justifier l'absence de présentation de candidatures équilibrées.

25. à veiller, lorsqu'il y a recrutement par concours, à ce que la composition des commissions chargées de l'élaboration des épreuves et la composition des jurys soient les plus proches possibles de l'équilibre entre les femmes et les hommes.

26. à faire en sorte que le système éducatif poursuive ses efforts pour mieux orienter les jeunes filles et les femmes vers toutes les filières, notamment celles conduisant à la recherche scientifique et aux domaines technologiques et industriels.

*- Les institutions européennes sont invitées, en tant qu'employeurs :*

27. à respecter le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux postes de fonctionnaires européens recrutés par concours ou nommés.

## *VII. Renforcer la qualité du dialogue social.*

L'Etat, les organisations d'employeurs et les syndicats ont chacun à leur place et de manière complémentaire des initiatives à prendre en vue de promouvoir la présence des femmes dans le dialogue social. Le rôle des partenaires sociaux (organismes employeurs et syndicats) est fondamental pour faire régresser les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes et être les vecteurs d'une juste représentation des hommes et des femmes dans les négociations collectives.

*- les Etats sont invités à :*

28. inciter les partenaires sociaux à proposer pour chaque nomination à une instance consultative ou paritaire, nationale ou communautaire, deux candidatures : une femme et un homme.

*- les partenaires sociaux sont invités à :*

29. promouvoir le respect de l'équilibre hommes/femmes lors des désignations au sein de leurs instances de décision.

.../...

- 3 -

30. prendre les mesures nécessaires de recrutement, de formation, de sélection et de désignation afin d'assurer l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi leurs représentants dans les diverses instances institutionnelles du dialogue social.

31. étudier l'impact de leurs négociations sur les situations respectives des femmes et des hommes.

Fundação Cuidar o Futuro

17.03.99

## CONFERENCE DE PARIS FEMMES ET HOMMES AU POUVOIR

### ENSEIGNEMENTS ET ENGAGEMENTS

Nous, Ministres, femmes et hommes, représentants des Etats membres et de la Commission européenne, réunis à Paris le 17 avril 1999 à l'invitation du Gouvernement français, souscrivons aux engagements de la Conférence de Paris.

#### FEMMES ET HOMMES AU POUVOIR

une société solidaire

une économie dynamique

une ambition européenne

## Fundação Cuidar o Futuro

1) L'égalité de droit des femmes et des hommes est une réalité en Europe. Comme l'ont souligné les Conférences d'Athènes et de Rome, et malgré les efforts poursuivis par la communauté internationale, par les Etats membres de l'Union européenne et l'Union européenne elle-même, l'égalité dans les faits demeure encore une ambition.

Le pouvoir partagé entre les femmes et les hommes sera l'expression de cette ambition. La participation équilibrée à la prise de décision est nécessaire à la construction d'une Europe plus représentative politiquement, plus dynamique et plus solidaire ; elle constitue un facteur d'intégration et de cohésion sociale.

2) La participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision, reconnue comme priorité de l'Union européenne, est le combat de tous : des gouvernements, des institutions européennes, des partis politiques, des acteurs de la vie économique et sociale et des organisations non gouvernementales.





3) Ce combat est quotidien : il fait appel à la transparence, à la mise en évidence et à l'élimination des discriminations directes et indirectes, notamment par des actions positives, et la prise en compte du genre dans toutes les politiques de l'Union européenne et des Etats membres.

4) La collecte et l'exploitation de statistiques sur la participation des femmes et des hommes à tous les échelons de la vie politique, en particulier régionale ou locale, professionnelle et économique, associative et syndicale, s'imposent. Elles s'appuient sur les recherches en matière d'inégalité. Elles fourniront une base objective pour lutter contre la sous-représentation des femmes dans la prise de décision.

5) Les efforts entrepris pour assurer la visibilité des actions mises en oeuvre sont encore insuffisants ; l'Union européenne et les Etats membres doivent continuer à conjuguer leurs efforts.

La connaissance des mesures prises dans chacun des Etats membres et par l'Union européenne, qu'elles soient incitatives, et/ou législatives, et/ou réglementaires, qu'elles soient le fait des gouvernements, des partis politiques, des entreprises, des partenaires sociaux ou des ONG, est indispensable pour obtenir des avancées significatives.

6) Pour exercer une réelle influence, il est maintenant reconnu que les femmes doivent être représentées en nombre suffisant dans toute institution pour constituer une véritable masse critique. Il y a là une première étape à court terme, pour atteindre l'objectif commun et prioritaire de l'égalité au pouvoir.

7) L'interaction permanente entre la sphère politique et les sphères économique, professionnelle et sociale sert cet objectif. Une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision dans les syndicats et les ONG favorisera le partage des responsabilités politiques. De même, un engagement politique accru des femmes aura des effets positifs pour l'équilibre dans la prise de décision économique et sociale.

8) L'action des organismes de presse, radio et télévision, la présence d'un plus grand nombre de femmes dans les instances de production ou aux postes de décision, sont essentielles pour une progression rapide vers la participation équilibrée des hommes et des femmes et pour l'élimination des images stéréotypées.

9) Pour ce, les signataires recommandent :

- que **dans la vie politique**, les gouvernements, les institutions européennes et les partis politiques prennent des mesures contraignantes et/ou incitatives, aussi bien dans le domaine électoral que dans la désignation des membres des instances consultatives concourant à la décision publique.

- que **dans la vie professionnelle**, où les fonctions de décision demeurent majoritairement exercées par les hommes :

- les Etats s'engagent à prendre les mesures de nature à corriger les déséquilibres entre les hommes et les femmes, notamment par des actions positives ;

- les employeurs aussi bien publics que privés soient invités à renforcer la présence des femmes à tous les niveaux décisionnels ;

- que soient encouragés les efforts des partenaires sociaux (employeurs et salariés) pour promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes aux postes de responsabilité et de décision, en leur sein et dans le cadre des négociations collectives ;

- que soient soutenues les initiatives des **acteurs de la vie associative** en faveur d'une plus juste place des hommes et des femmes dans leurs organisations au bénéfice de la collectivité et que soient recherchés les moyens - y compris législatifs - de favoriser les rééquilibres souhaitables ;

- que soient confortées les actions des associations, notamment féminines, pour la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans les centres de décision comme dans l'ensemble de la société.

## Fundação Cuidar o Futuro

10) L'Union européenne et les Etats membres sont invités à traduire ces engagements dans leurs politiques. Les signataires appellent les femmes et les hommes à s'engager en faveur d'un nouveau contrat de genre, gage d'une société solidaire, d'une économie dynamique et d'une ambition européenne./.